

# Elections municipales les 15 et 22 mars 2026

Les élections municipales se dérouleront les **15 et 22 mars 2026**.

Afin de pouvoir voter lors des prochaines élections, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales.



L'inscription peut se faire en mairie ou en ligne sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr) **jusqu'au 6 février 2026**. Pour cela, vous devrez fournir les pièces suivantes :

- une pièce d'identité en cours de validité,
- un justificatif de domicile à votre nom,
- le formulaire Cerfa n°12669\*02 (disponible en mairie ou téléchargeable en ligne).

**Nous rappelons que même en cas de déménagement au sein de la commune, il est obligatoire de signaler votre nouvelle adresse à la mairie, afin de maintenir votre inscription à jour.**